

Image not found or type unknown



Remboursement des JRTT & Convention de Forfait en jours

Actualité législative publié le **20/01/2021**, vu **1061 fois**, Auteur : [Patchwork Avocats](#)

Une décision récente de la Chambre Sociale précise que l'employeur est en droit d'obtenir le remboursement des JRTT accordés au salarié dans certains cas.

Une décision récente de la Chambre Sociale (Arrêt n°28 du 06 janvier 2021 (17-28.234) - Chambre Sociale ECLI:FR:CCASS:2021:SO00028) précise que, dans le cas où l'une des conditions de la convention de forfait annuel en jours fait défaut, l'employeur est en droit d'obtenir le remboursement des JRTT accordés au salarié.

Les [explications en détails par Stéphanie Ropars du cabinet Patchwork Avocats](#)